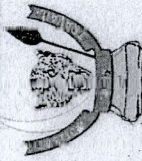


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMA-TURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

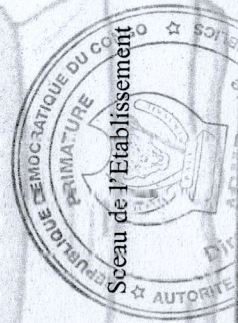
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 212/2024

A LA SOCIETE AFRI FOOD SARLU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 006/2023, conclu avec l'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise, pour un montant total hors taxe de francs congolais sept cent quatre millions six cent quarante-quatre mille cent trente-sept, nonante-trois centimes (CDF 704 644 137,93) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais quatre millions neuf cent trente-deux mille cinq cent huit, nonante-six centimes (CDF 4 932 508,96), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 17/10/2024.

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général